

**COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

**Mémoire présenté à
Claude Lachance, président de la Commission
Henry-François Gauthrin, vice-président de la Commission
Louis Breault, secrétaire de la Commission**

Le 1^{er} mai 2002

Nathalie Courtemanche

Table des matières

INTRODUCTION3

DÉVELOPPEMENT 1 La réforme du mode de scrutin4

 2 La représentation proportionnelle6

 3 Des pouvoirs séparés8

CONCLUSION10

BIBLIOGRAPHIE12

Introduction

Alors que René Lévesque disait du mode de scrutin actuel qu'il est «démocratiquement infecte»¹ et qu'il annonçait en 1981 une réforme globale du système électoral, nous voici vingt ans plus tard dans la même situation. Peut-on espérer que cette fois sera la bonne? Eh bien peut-être puisque tous les partis(PQ, PLQ, ADQ, RAP, Verts, PDS) se sont engagés à le changer. Après avoir étudié les différents modes de scrutin utilisés dans le monde, nous sommes parvenus à proposer celui qui nous semble le plus approprié : la représentation proportionnelle modérée pour l'élection du pouvoir législatif et intégrale pour l'exécutif. Cette analyse sera donc présentée en commençant par la nécessité de réformer le système électoral au Québec, suivi des raisons pour lesquelles la représentation proportionnelle modérée répond aux exigences et l'élection séparée du Premier ministre.

¹ Larocque, André«Il faut se débarrasser d'un mode de scrutin «démocratiquement infecte »», dans Tribune. <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/>

1. La réforme du mode de scrutin

D'abord, il est impératif de réformer le mode de scrutin actuel qui fait grièvement défaut en ce qui a trait à la crédibilité de la représentation de la volonté populaire à l'Assemblée nationale. Le système de scrutin majoritaire uninominal à un tour, engendre des distorsions considérables entre le vote populaire et la représentation obtenue par les différents partis. Durant les onze dernières élections, le gouvernement élu a obtenu un pourcentage de sièges supérieur par rapport aux voix obtenues. De plus, malgré une minorité de voix, le gouvernement élu a récolté la majorité des sièges et ce, à six reprises². Un des meilleurs exemples de ces distorsions est bien évidemment l'élection de 1998 qui a mis le feu aux poudres en ce qui concerne l'incapacité du mode de scrutin au Québec. Avec 42% des voix, le PQ obtenait 60 % des sièges alors que le PLQ, pour 43% du vote, accédait à 36% des sièges tandis que l'ADQ ayant reçu 12% se voyait confié 0,8%³. En d'autres mots, 58% de l'électorat n'a pas élu son gouvernement. En plus de causer d'importantes distorsions, le système majoritaire(pluralitaire) uninominal à un tour, peut aussi renverser le vote populaire. Il faudrait l'avouer, ce système fait plus de «perdants» que de «gagnants»⁴.

² POL 940, «La vie politique», notes de cours, Jean-Félix Chénier, collègue Jean-de-Brébeuf, session d'hiver 2002.

³ Larocque, André. «Il faut se débarrasser d'un mode de scrutin «démocratiquement infecte »», dans Tribune
<http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/>

⁴ Larocque, André «Il faut se débarrasser d'un mode de scrutin «démocratiquement infecte »», dans Tribune.
<http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/>

Par conséquent, les chiffres mentionnés ci-dessus expriment clairement que les partis minoritaires sont exclus d'une représentation juste et honnête. De plus, ce mode de scrutin n'encourage pas l'électorat à exercer son pouvoir puisque très nombreux sont les votes ayant aucune utilité ou signification. C'est le cas des minorités politiques vivant dans les circonscriptions et mêmes dans les régions hautement favorables à un parti politique en particulier. Par exemple, un péquiste ne pourrait espérer être représenté dans le comté de Westmount, tout comme un libéral au lac Saint-Jean. À quoi servirait donc d'aller voter pour ces individus? C'est compréhensible que le taux de participation aux élections soit à la baisse puisque «aujourd'hui, 77% des québécois disent avoir «peu ou pas du tout» confiance en leurs élus»⁵.

⁵ Larocque, André. «Il faut se débarrasser d'un mode de scrutin «démocratiquement infecte »», dans Tribune. [http //www.democratie-nouvelle qc ca/](http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/)

2. La représentation proportionnelle

Bien entendu, avant une éventuelle réforme du mode de scrutin, trois éléments sont à considérer. D'abord, un nouveau système électoral devrait permettre une représentation plus équitable. Ensuite, tenir compte des caractéristiques géographiques du Québec (la densité de la population et la superficie très inégales des régions) et assurer une certaine continuité avec le système majoritaire uninominal à un tour⁶.

La représentation proportionnelle modérée ou régionale utilisée en Suède, répond bien à ces exigences. Pour recréer ce système au Québec, il faudrait fusionner les comtés de façon à en obtenir une trentaine, chacune représentées par cinq députés. Après les élections, le pourcentage de vote recueilli par les différents partis serait redistribué de façon équitable. Imaginons qu'un «méga» comté X serait représenté par cinq députés. On nous annonce que le PQ a obtenu 41% du vote, le PLQ, 39% et l'ADQ 10%, plutôt de céder tout le comté au PQ, il y aurait deux sièges pour lui, deux pour le PLQ et enfin 1 pour l'ADQ. De cette façon, les citoyens en minorités dans toutes les circonscriptions perdraient le sentiment de ne pas être équitablement représentés. Ici, nous avons répondu aux trois éléments mentionnés plus haut : équité, géographie et continuité avec le système actuel composé de comtés.

⁶ Lemieux, Vincent « Le vote unique transférable », dans Policy Options Politiques, volume 18, numéro 9, novembre 1997 : pp. 12-15.

Par la représentation proportionnelle, le vote tel que l'on connaît au Québec prend une toute autre signification puisqu'il permet à tous les votes d'influencer le résultat d'une élection. De plus, les petits partis pourraient enfin recueillir les sièges qui leurs sont dus.

Par conséquent, des «coalitions» de députés représentant leurs circonscriptions auraient un poids considérable au moment de défendre les intérêts de celles-ci et agiraient par ce fait même à décentraliser le pouvoir. Par ailleurs, il serait essentiel de fixer un seuil de représentativité de 5% afin d'éviter les partis extrémistes d'accéder à l'Assemblée nationale et de menacer la stabilité ou de paralyser le système.

Victimes de la représentation proportionnelle, les partis politiques seront encouragés à présenter des listes de candidats d'une plus grande diversité et d'intérêts permettant une meilleure représentation des groupes minoritaires de la province. En outre, le bulletin de vote pourrait se présenter de type ordinal plutôt que catégorique (bulletin actuel). Bien qu'il demande un effort de compréhension supplémentaire à l'électeur, le bulletin de type ordinal lui permet néanmoins de réévaluer l'importance et la compétence des députés des différents partis politiques en lice. Une plus grande confiance en le système politique et en les députés mêmes serait créée.

Plusieurs raisons démontrent que la représentation proportionnelle modérée appuyée du type de scrutin ordinal répondrait de façon exemplaire aux exigences de la démocratie qui jusqu'à maintenant ont grandement été violées.

3.Des pouvoirs séparés

Qui dit représentation proportionnelle dit instabilité et paralysie des institutions politiques à l'instar d'Israël et de l'Italie. Pourtant, la proportionnelle fonctionne parfaitement en Allemagne, en Suède et en Irlande. Cependant, la division des pouvoirs exécutif et législatif à la manière des américains nous semble une idée des plus intéressantes. Dans ce type de système, chacun des pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire, exerce un contrôle sur les autres de manière à ce qu'aucune de ces institutions ne domine les autres.

Nous proposons donc d'élire le premier ministre séparément des députés par la proportionnelle intégrale cette fois. Plus député et seul représentant du pouvoir exécutif, ce dernier ne siégerait pas à l'Assemblée nationale, ce qui règle une partie du problème de la discipline de partie qui, parallèlement, devrait être abolie. De plus, le concept d'un Premier ministre imposant, prenant les commandes avec l'approbation de l'Assemblée nationale à l'image du président des États-Unis est fort intéressant. De cette façon, même minoritaire, le gouvernement serait efficace à prendre des décisions cohérentes et rapides. Pour ce faire, le premier pourrait disposer du droit d'un droit de veto pouvant être renversé par la majorité de l'Assemblée nationale. Aux États-Unis par exemple, le congrès doit s'entendre aux 2/3 pour renverser le veto présidentiel. Un droit de message pourrait également être accordé au Premier ministre. Ne siégeant plus comme député, ce dernier pourrait en tout temps demander à se faire entendre du parlement. Ce pouvoir, dit spécifique, est exercé en France par le Président.

Par cette réforme, nous espérons abolir la discipline de parti qui retreint toute objectivité des députés. Nous souhaitons également accélérer les prises de décisions, surtout si le parlement est élu à la proportionnelle, il faudrait empêcher les «longs palabres parlementaires» qui n'ont pas leur place dans les «réalités techniques et économiques du monde moderne»⁷.

⁷ Charbonneau, Jean-Pierre «Le Parlement de plus en plus marginalisé», POL 941, *Idéologies et régimes politiques*, notes de cours, Jean-Félix Chénier, collègue Jean-de-Brébeuf, session d'automne 2001.

Conclusion

Avant de terminer, nous voudrions suggérer d'autres réformes essentielles à une plus grande prise en charge de la population sur le gouvernement. D'abord, il y a longtemps que les élections à date fixes sont au programme des réformistes. Il serait temps d'envisager cette pratique qui, depuis 1787 au Etats-Unis, a ait ses preuves. De cette façon, fini le marchandage au sein de l'opposition pour faire «tomber» le gouvernement. Ensuite, la mise en pratique d'une certaine initiative populaire est des plus souhaitable pour la participation active des électeurs et des groupes d'intérêts à la vie politique. Nous entendons par initiatives populaires, toute proposition écrite et appuyée d'un minimum raisonnable de peut-être 250 000 signatures et approuvée par un député. Une fois la demande déposée à l'Assemblée nationale et au Premier ministre, ces derniers ne posséderaient plus que de 90 jours pour y répondre. Dans le cas où ils ne respecteraient pas l'échéancier, un référendum sur la question pourrait s'ouvrir. Cette

dernière réforme amène la suivante. Il serait intéressant de donner la parole au peuple lorsqu'il y a des impasses au parlement. En France, le Président à le pouvoir de déclencher les référendums. Enfin, de vraies normes et réglementations sur le financement lors des campagnes électorales seraient plus que souhaitables. Tous les partis devraient être capables de prouver de façon plus équitable ce qu'ils valent.

Finalement, nous savons que le mode de scrutin actuel fait gravement défaut en plus de ne pas être démocratiquement exemplaire. La représentation proportionnelle conviendrait beaucoup mieux à exprimer et satisfaire la volonté populaire. Par ailleurs, la géographie

du Québec ne permettrait pas l'émergence d'un système de représentation proportionnelle intégrale comme en Israël et aux Pays-Bas. Le type modéré s'adapterait mieux à la disparité du territoire. De plus, le bulletin de vote de type ordinal permettrait à l'électeur de s'exprimer de façon significative au sujet des candidats présentés par les partis. Nous pensons également qu'il est serait souhaitable de séparer les pouvoirs exécutifs et législatifs afin d'abolir la discipline de parti et d'intervenir contre la stagnation des gouvernements de coalition engendrés par la représentation proportionnelle.

Que celles-ci proviennent des partis politiques mêmes, de spécialistes politiques ou d'étudiants, tant que ne seront pas adoptées certaines de ces réformes, les pressions se feront plus présentes et insistantes.

Table des matières

1. Charbonneau, Jean-Pierre. «Le Parlement de plus en plus marginalisé», POL 941, *Idéologies et régimes politiques*, notes de cours, Jean-Félix Chénier, collège Jean-de-Brébeuf, session d'automne 2001.
2. Larocque, André. «Il faut se débarrasser d'un mode de scrutin «démocratiquement infecte »», dans *Tribune*.
<http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/>
3. Lemieux, Vincent.« Le vote unique transférable »,dans *Policy Options Politiques*, volume 18, numéro 9, novembre 1997 : pp. 12-15.
4. Mouvement démocratie nouvelle, modes de scrutins, «Description des systèmes électoraux», page consultée le 14 avril 2002.
<http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/>
5. POL 940, «La vie politique», notes de cours, Jean-Félix Chénier, collègue Jean-de-Brébeuf, session d'hiver 2002.